

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2016

Rédacteur : Guy Destenave

## Préliminaire au CM :

Trois élèves de CM2 de l'Ecole Jean Moulin rapportent une proposition de loi du Parlement des Enfants. Cette proposition fait appel à l'éco-responsabilité dont chacun et les instances publiques doit faire preuve. Elle concerne la mise en place d'un système de tri sélectif des déchets dans chaque école, la recherche de source d'approvisionnement en circuit court pour le restaurant et l'incitation au co-voiturage.

Madame le Maire, interrogée par les enfants, déclare que l'approvisionnement en circuit court est déjà à l'ordre du jour à St-Rémy. Il fait l'objet d'un cahier des charges soumis à chaque fournisseur. Concernant le transport, Madame le Maire rappelle que 3 bornes de recharge pour véhicules électriques sont en place à Beauplan, Beauséjour ainsi que sur un autre site.

## La séance du CM

**Avertissement :** *ce CR ne reprendra pas le détail de la totalité des points de l'ordre du jour, un certain nombre n'offrant pas matière à débat et suscitant d'emblée l'unanimité des élus.*

### Participants

Suite à l'appel des élus, l'opposition émet le doute que le quorum soit atteint (6 élus absents, 6 élus représentés). Finalement, le quorum est déclaré atteint et la séance peut se dérouler valablement. A noter le nombre important d'élus de la majorité municipale absents physiquement en début de séance (10 ; un élu rejoindra le CM vers 21h15).

### Points relatifs à l'Administration Générale

#### **N°1 : Garantie d'emprunt**

Le CM accepte à l'unanimité que la commune se porte garante d'un emprunt (1,650M€ à 1,86% sur 30 ans) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin que l'ESAT de l'Arche d'Aigrefoin puisse réaliser 2 unités de vie de 7 places chacune. Ces logements seront comptabilisés comme logements sociaux. En contrepartie, 5 places seront réservées au contingent municipal.

#### **N°2 : Convention de prestation de service avec la startup « Ma Bubble »**

Cette société propose de mettre à la disposition de la commune une plateforme internet et mobile gratuitement et de façon permanente. Fonctionnalités proposées : base de données, communication de groupes, calendrier, messagerie privée, partage sur les réseaux sociaux, fonctionnalités qui pourront être étendues à d'autres secteurs si cet outil s'avère sûr et efficace.

Un débat intervient entre l'opposition (FGL) et la majorité concernant la convention telle que portée aux débats. En effet, celle-ci est rédigée avec une société qui n'est pas Ma Bubble mais la société originelle qui a grossi et dont les statuts sont ceux de Ma Bubble.

Dans ce projet, l'intérêt de Ma Bubble est d'avoir une vitrine pour développer son business auprès d'autres clients

### **N°3 : Transaction avec IFAC 78**

IFAC 78 a été un prestataire historique de la commune pour la mise à disposition d'animateurs des centres de loisir. En 2015, une mise en concurrence a été lancée par la nouvelle municipalité pour un démarrage des prestations au 01 septembre 2015. IFAC a assuré la continuité de service en réalisant des prestations jusqu'au 31 août.

Le montant des prestations des mois d'avril, juin et août 2015 (environ 127k€) n'a pu être réglé car le seuil de 207k€ contractualisé avec IFAC était atteint. Le CM autorise, à la majorité, la signature d'un accord transactionnel avec IFAC pour régler ces impayés, en concertation avec le Trésorier Payeur de Chevreuse.

### **N°4 & 5: Opérations de recensement 2017**

Le recensement (périodicité : tous les 5 ans) nécessite des agents recenseurs (non titulaires) et des coordonnateurs (agents municipaux qui opèreront en plus de leurs tâches normales). Le coût des rémunérations de ces personnels sera couvert par une dotation (18k€) versée par l'INSEE (opération blanche espérée). Résolutions votées à la majorité.

### **Points relatifs aux Finances et à la Fiscalité**

#### **Points N°6 & 7 : SEM SARRY 78 / YVELINES AMENAGEMENT**

Au prix de cession des actions SARRY 78 (67,1k€) vient s'ajouter une somme 9,42k€ (résultat intercalaire généré au premier semestre 2015 par SARRY 78 avant la fusion avec YVELINES AMENAGEMENT. Les points 6 et 7 consistent à autoriser Mme le Maire à signer les différents protocoles pour finaliser le projet de fusion SARRY 78 et YVELINES AMENAGEMENT.

#### **Point N°8 : Calcul des charges dues par les locataires communaux**

« C'est un devoir d'information et de transparence ». Dixit le rapporteur.

Il s'agit de faire payer aux locataires occupant un logement communal des charges (eau, gaz, électricité, chauffage) jusque là assumées par la commune. Malgré ce que laisse à penser la note de synthèse de la DGHS, il n'y a aucune obligation législative ou réglementaire à répercuter ces charges sur le loyer. Il y aura donc une perte de pouvoir d'achat de ces locataires qui perdent ainsi un avantage en nature!

La question est posée de savoir quel sera l'impact sur le budget. Sans réponse.

L'opposition s'est opposée (3 voix) ou s'est abstenue (3 voix) sur le vote de ce point.

### **Points relatifs aux Ressources Humaines**

#### **Point N° 9 : Charges de personnels et frais assimilés. Déclarations fiscales et sociales**

Ce point concerne la transparence de la vie publique par rapport aux avantages en nature dont bénéficient les personnels communaux. Il fixe les modalités et les barèmes pour déclarer véhicules de fonction, logement et nourriture. A noter le flottement de la municipalité pour préciser combien il y a de véhicule de fonction... A priori un seul.

## **Point N°10 & 11 : Arrêt adhésion PLURALYS. Adhésion CNAS**

Il s'agit de changer d'organisme d'action sociale afin de répondre à moindre coût aux besoins d'un plus grand nombre d'agents. Explications et justifications bien floues.

## **Point N° 12 : Création d'un emploi permanent**

Il s'agit d'ouvrir un emploi permanent d'ingénieur responsable des espaces publics. Il devra relever le niveau d'expérience et d'expertise de la commune par rapport aux interventions des entreprises dans le cadre du développement du projet de ville. A la question de savoir qui assure cette fonction actuellement, il est répondu : « Personne ».

## **Point N°13 : Tableau des effectifs**

Débats autour de ce point. Il apparaît que les effectifs d'assistantes maternelles en Crèche Familiale se sont érodés de façon continue depuis 2008 et atteignent aujourd'hui un seuil qui ne permet plus d'assurer le service requis par la CAF et attendu des parents.

La Crèche Familiale sera donc fermée au 01 septembre 2016.

Le tableau des effectifs verra les évolutions suivantes :

- Suppressions : 8 postes d'assistantes maternelles + 3 postes suite aux évolutions de carrières, d'avancement / organisation + 10 postes vacants (agents en détachement, disponibilité, mise à disposition)
- Création : 3 postes suite à évolution de carrière, organisation, avancement

Impacts inscrits sur budget 2016

## **Point N°14 : Occupation des logements communaux**

Un logement de fonction sera concédé par nécessité absolue de service au Responsable des espaces publics, fêtes et cérémonies

Un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte sera mis à disposition d'un agent ayant pour mission de coordonner et d'agir pour la sécurisation des voiries et bâtiments publics.

Le vote porte également sur les conditions d'occupation (loyers, charges, entretien courant) de ces logements

## **Points relatifs à l'Enfance, à la Jeunesse et au Scolaire**

### **Point N° 15 à 17 :**

Votés à l'unanimité

### **Point N° 18 & 19**

Où il est question :

- de mettre en place un « portail Famille » permettant une gestion au plus près du nombre de repas à la cantine scolaire et de limiter l'énorme gaspillage constaté aujourd'hui ;
- de recadrer la grille de quotients familiaux ;
- d'établir la grille tarifaire pour l'accueil des enfants le matin, le soir, pour la garderie du mercredi et pour les Temps d'Activité Péri-éducatives. Ces TAP sont désormais payants.
- d'approuver le nouveau règlement des services scolaires, périscolaires (restauration, péri-éducatif, étude surveillée, garderie) et extrascolaires.

Où l'on apprend également que les locaux actuels du centre de loisirs de Coubertin vont être démolis en fin d'année ; les Algeco le seront à la fin de l'été. De nouveaux lieux d'accueil sont prévus.

## **Points relatifs à la Communication et à l'Artisanat**

### **Points N° 20 & 21 :**

Il s'agit de demandes de subvention. La demande relative au point 20 a été annulée par le demandeur (Salon Métiers d'Art)

## **Points relatifs aux Affaires Familiales et Sociales**

### **Point N° 22 : Achat de places en crèche collective**

Voir le point N° 13.

La commune lancera un appel d'offre pour acheter 8 à 10 places en crèche collective (8 à 10k€ par berceau).

Un projet de création de crèche collective est en cours avec le Domaine de St-Paul et un privé. La commune favorisera cette opération.

L'achat de berceaux est conditionné par l'obtention de subventions de la CAF (2,5k€ par berceau).

### **Point N° 23 : Fonctionnement de la halte-garderie au 01/09/2016**

Concerne le règlement de la halte-garderie.

## **Points relatifs à l'Environnement, Travaux et Voirie**

### **Points N° 24 à 28 :**

Il s'agit de demandes de subventions. Le point N° 24 concerne également la mise en place d'une convention pour la création et la gestion d'un verger sur l'ancien potager du château de Vaugien.

### **Point N° 29 : Clefs électroniques**

La municipalité s'équippa de clefs électroniques pour accéder aux divers bâtiments communaux, dont le futur complexe sportif. Deux clefs seront attribuées aux associations utilisant ces bâtiments.

## **Autres points**

### **Approbation du CR du Conseil Municipal du 07 avril**

Refus de vote de l'opposition

### **Projet RATP :**

Madame le Maire veut conserver la maîtrise totale de la négociation avec le STIF et la RATP (refus de mettre le vœu du Collectif aux délibérations du CM ; elle n'est pas « tout à fait d'accord » avec ce vœu, sans que l'on sache ce qui ne lui convient pas). Elle se dit « confiante » dans l'aboutissement du projet « qui évolue dans le bon sens », sans préciser le contenu des négociations qu'elle mène. « Le collectif doit faire son travail ». « Une réunion publique avec la RATP est prévue en septembre»...  
Belle séance de langue de bois...

## **Inondations**

Madame le Maire déplore le « manque d'information aux élus » par le SIAHVY à qui elle demande qu'un protocole soit mis en place pour assurer une meilleure réactivité face aux risques générés par de tels phénomènes. Elle a demandé également une concertation avec le SIAHVY - en charge de la gestion hydraulique de l'Yvette - et le PNR - qui gère le Rhodon – pour envisager des travaux sur les berges.

A la question posée par l'opposition : « Pourquoi un fonds d'urgence n'a-t-il pas été mis en place par la Municipalité pour aider les commerçants touchés par les inondations à relancer au plus tôt leurs activités ? Ce fonds serait venu au secours de la trésorerie de ces commerçants en attendant les règlements des assurances ». Pas de réponse.

## **Etat de la voirie**

A la question posée par l'opposition : « Quand allez-vous entreprendre les travaux de rebouchage des nids de poule qui prolifèrent sur nombre de voies et qui constituent un véritable danger pour la circulation, notamment pour les deux roues ? ». Réponse : « Envoyez-nous des photos ». Débat très houleux...

**Fin du CM**